

Mémoire du
Syndicat des employés de TQS Québec (SCFP-3946)
et du
Conseil provincial du secteur des communications (CPSC)
du
Syndicat Canadien de la fonction publique (SCFP)

Demande (2008-0594-7) présentée par TQS inc. (TQS) , afin d'obtenir l'autorisation de changer son contrôle effectif de Cogeco Radio-Télévision inc. (Cogeco) à Remstar Diffusion inc. (Remstar Diffusion), une société détenue et contrôlée à parts égales par Julien et Maxime Rémillard.

et

Demandes (2008-0595-5; 2008-0596-3; 2008-0597-1; 2008-0599-7; 2008-0600-5; 2008-0601-0; 2008-0604-4) de TQS afin d'obtenir l'autorisation de renouveler les licences de radiodiffusion des entreprises de télévision suivantes : CFJP-TV Montréal, CFJP-DT Montréal, CFAP-TV Québec, CFKM-TV Trois-Rivières, CFKS-TV Sherbrooke, CFRS-TV Saguenay, Réseau TQS

Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-5

15 mai 2008

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Introduction.....	3
TQS et son cadre réglementaire.....	5
Le Far West	6
Pour des engagements quantitatifs en information	7
La programmation locale selon Remstar	8
Les médias dans la Vieille Capitale	9
L'offre en information diminuera	10
La diversité est essentielle	11
Mauvais exemple de la radio	12
L'information à TQS-Québec : une belle réussite.....	13
Des artisans proches de leur milieu	15
Les sports amateurs à TQS Québec.....	16
Les arts et la culture	17
Une information de qualité.....	18
Redevances du câble.....	19
La production indépendante.....	21
Conclusion.....	23

Préambule

1. Le 23 avril 2008, Remstar qui tente d'acquérir le réseau TQS, annonçait les détails du plan de redressement de la chaîne. Ses intentions sont limpides, elle entend éliminer la mission d'information de cette station généraliste.
2. L'annonce a soulevé un tollé général partout à travers la province. Les grands acteurs de la société civile (syndicats, chambres de commerce, organisations communautaires, etc.) ainsi que la classe politique ont clamé haut et fort leur indignation face aux projets de Remstar.
3. Ces requérants sont maintenant devant vous demandant l'aval du CRTC pour compléter le transfert de propriété et pour renouveler leur licence jusqu'au 31 août 2015. L'intérêt public commande que ces requêtes, telles que formulées, soient rejetées. Elles contreviennent aux droits des citoyens d'être informés et nuit à la diversité des voix en information.
4. Le Syndicat des employés de TQS Québec représente 50 artisans de la station de télévision TQS Québec. Le CPSC représente plus de 7000 travailleurs et travailleuses dans tous les secteurs du domaine des communications au Québec : télévision (TQS, TVA, Radio-Canada, Radio-Nord, Global,), radio (CHRC, CHLN), cinéma (ONF, Technicolor, Covitec), câblodistribution (Vidéotron et Cogeco) et téléphonie (Telus).
5. Le CPSC intervient auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes depuis une quinzaine d'années, au cours desquelles il a présenté quelque quatre-vingt mémoires.

Introduction

6. En avril dernier, lorsque Remstar a annoncé le démantèlement du service d'information de la chaîne généraliste TQS, la nouvelle a eu l'effet d'une bombe, stupéfiant tant les 270 employés qui perdent leur travail que les populations des différentes régions qui perdent une précieuse source d'information.
7. L'Assemblée nationale a d'ailleurs adopté une motion unanime enjoignant « *le gouvernement du Québec à exiger du CRTC de maintenir le service des nouvelles* » de la station privée.
8. À Ottawa, la Chambre des communes a, elle aussi, adopté à l'unanimité une motion demandant qu'une chaîne généraliste soit obligée de maintenir un service d'informations locales.
9. Nos membres qui travaillent à la station de TQS à Québec sont aux premières lignes de ce combat très médiatisé sur l'avenir de l'information locale et régionale. Chaque jour, ils rencontrent les acteurs de nos communautés et ils espèrent tous que le CRTC va reconnaître la nécessité de protéger cette importante source d'information. Les citoyens des régions affectées par les coupures trouvent que Remstar leur manque de respect.
10. Nous ne dresserons pas ici la longue liste des groupes, associations et personnes qui nous ont exprimé leur appui dans ce dossier. On ne peut qu'espérer qu'ils ont pris le temps d'en appeler à vous en tant qu'instance décisive.
11. Nous nous sentons donc solidement appuyés par la population dans notre réclamation pour le maintien des services d'informations à TQS et sollicitons le

CRTC pour qu'il intervienne en protégeant les droits des citoyens d'être informés convenablement.

12. Détenir une licence de service généraliste est un privilège qui comprend le devoir de refléter la population desservie. Ces chaînes conventionnelles sont garantes de l'expression locale et doivent être obligées, par conditions de licence, de fournir un service d'information. Elles sont responsables de la programmation locale et par cette programmation doivent « *servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada* » comme le stipule la Loi sur la radiodiffusion.
13. Sans salles de nouvelles avec des journalistes capables de cueillir, analyser et diffuser des bulletins de nouvelles, la mission décrite dans la loi est sabordée. Si les généralistes ne fournissent pas une information locale de qualité, qui le fera?
14. C'est bien dans cet esprit que le CRTC a octroyé la licence de TQS au milieu des années 80, en soulignant l'importance que cette station représenterait en tant que nouvelle voix en information.

TQS et son cadre réglementaire

15. Détenir une licence de télévision généraliste est un privilège et ce privilège entraîne l'obligation d'informer sur sa région. La télévision demeure la première source d'informations pour la majorité des citoyens. Les chaînes généralistes comme TQS, jouent donc le premier rôle dans l'expression et l'information locales.
16. À Québec, le travail des artisans de la salle de nouvelles de TQS est si apprécié que ses émissions d'information sont les émissions les plus populaires sur les ondes de la chaîne. Ils sont numéro deux dans les cotes d'écoute, après TVA et avant Radio-Canada parmi les émissions d'information les plus regardées dans la région.
17. Malgré cela, Remstar veut couper. C'est doubler ses torts d'un affront car en plus de couper un service apprécié, elle va directement à l'encontre des engagements pris par le radiodiffuseur auprès du CRTC.
18. Les engagements pour la période d'application de la licence de TQS (voir Décision CRTC 2000-418) ne peuvent être plus clairs : le radiodiffuseur doit « *diffuser au moins 14 heures et 30 minutes par semaine de nouvelles locales sur les ondes de CFJP-TV Montréal et au moins 9 heures et 30 minutes par semaine de nouvelles locales sur celles de CFAP-TV Québec* ».
19. La décision de renier ces engagements est d'autant plus odieuse qu'elle est prise par un acquéreur qui n'a pas encore eu l'aval du CRTC pour le transfert des actifs. La licence de TQS est toujours en vigueur pour plus d'un an, soit jusqu'au 31 août 2009.

20. Il serait d'ailleurs malvenu d'émettre une licence qui aille au-delà de cette date car le CRTC a annoncé qu'il prolongeait d'un an - soit jusqu'au 31 août 2009 - les licences de toutes les télévisions généralistes privées du pays afin de réexaminer sa politique sur les redevances du câble.

Le Far West

21. En avril dernier, nous avons déposé auprès du CRTC, une plainte au sujet des nouveaux acquéreurs car Remstar, en plus de prendre des décisions qui vont à l'encontre de la licence de TQS, agit de façon cavalière, sans aucun respect pour le débat public.

22. Dès le 1^{er} juin prochain, c'est-à-dire le jour avant le début des audiences du CRTC sur le transfert des actifs, TQS Québec ne diffusera plus que 30 minutes d'informations par jour et TQS Montréal en diffusera une demi-heure, 2 fois par jour. Une part importante des mises à pied prendra donc effet à cette date.

23. La situation est d'autant plus absurde que certains salariés touchés par ces mises à pied retrouvent la phrase suivante sur leur avis de résiliation : « *Cet avis est conditionnel à ce que le CRTC renouvelle avec les modifications requises la licence de diffuseur de TQS.* »

24. Le reste des 270 licenciés quitteront le 31 août prochain et à partir du mois de septembre, il n'y aura plus de service d'information à TQS.

25. Remstar veut mettre le CRTC et la population devant un fait accompli. Ses agissements constituent un affront au Conseil et à son autorité.

26. Cette entreprise qui demande le privilège d'utiliser les ondes publiques agit-elle de façon responsable? La population canadienne peut-elle faire confiance à des gestionnaires qui ne respectent pas les règles et procédures régissant ce secteur fort déterminant sur notre identité culturelle?

Pour des engagements quantitatifs en information

27. Dans *La politique télévisuelle au Canada : Misons sur nos succès* (Avis public CRTC 1999-97), le Conseil a choisi de ne pas obliger « *les requérants à prendre des engagements quantitatifs à l'égard des émissions de nouvelles locales.* » (Paragraphe 44, Avis public CRTC 1999-97).

28. Une partie de la réflexion du Conseil à cet égard est basée sur un argumentaire qui, par la transaction devant vous, sera caduc.

29. Premièrement, le Conseil prétend dans *Misons sur nos succès* que « *les émissions de nouvelles représentent un élément clé dans l'établissement de l'identité d'une station auprès des téléspectateurs et sont généralement rentables.* » (Paragraphe 47, Avis public CRTC 1999-97). Remstar n'a visiblement aucune intention de faire de l'information un élément clé de l'identité de la station. Quant à sa rentabilité, au moins à TQS à Québec, le service d'information produisait les émissions les plus regardées à l'antenne. Ils ne peuvent porter tout le poids des problèmes financiers du service.

30. Deuxièmement, toujours dans *Misons sur nos succès*, le Conseil considère que « *dans les grands marchés canadiens, les téléspectateurs peuvent choisir parmi les nouvelles locales ou régionales présentées par CBC ou Radio-Canada et par deux à quatre stations privées.* » (Paragraphe 46, Avis public CRTC 1999-97).

31. Au Québec, si le CRTC accepte cette transaction, les téléspectateurs dans les régions où TQS diffuse aujourd'hui seront dorénavant servis en informations par le service public de Radio Canada et par une seule station privée, TVA.
32. Puisque l'argumentation de *Misons sur nos succès* ne tient plus la route, le Conseil devrait revenir sur sa décision et obliger, par condition de licence, tous les services conventionnels à fournir un certain nombre d'heures d'information par semaine.
33. Dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, le Conseil pourrait faire respecter les engagements en faisant de l'information une condition de licence pour TQS, peu importe son propriétaire. Il protégerait ainsi la diversité des voix en information pour les citoyens qui en dépendent.

La programmation locale selon Remstar

34. Dans le *Mémoire complémentaire – Annexe 1-A* présenté au CRTC par l'acquéreur, il est dit que « *le Nouveau TQS n'entend pas entrer en compétition avec la SRC et TVA dans le domaine de l'information traditionnelle* ».
35. Le requérant affirme que « *TQS diffusera plutôt des contenus de programmation locale, c'est-à-dire offrir des émissions qui seront le reflet de la communauté dans toute sa diversité....TQS envisage sa nouvelle mission de refléter les intérêts locaux et régionaux de ses téléspectateurs, en offrant des émissions de qualité qui ne sont pas nécessairement des émissions du type informations traditionnelles* ».

36. Pour Remstar cela se traduit par une production de 5 heures par semaine d'émissions locales dans la ville de Québec. Elle propose aussi une information redéfinie, mais malheureusement nous avons vu ce qu'est l'information « *redéfinie* » en regard de la qualité de l'information à la radio (nous y reviendrons plus loin).
37. L'acquéreur semble oublier pourquoi TQS a obtenu sa licence initiale. Jean-Marc Demers, ancien conseiller au CRTC, l'exprime clairement dans le quotidien *Le Soleil* le mercredi le 7 mai 2008: « *Nous savons que le CRTC exige de la programmation locale de nouvelles et autres pour s'assurer qu'il y en ait. Le comptable considère ce type d'émission comme une dépense, alors que c'est ce qui a permis à son employeur d'obtenir la licence plutôt qu'un autre, de différencier sa programmation et d'attirer la clientèle locale* ».
38. Malheureusement, la course aux profits diminue l'offre de programmation locale de grande qualité et la ville de Québec écope particulièrement.

Les médias dans la Vieille Capitale

39. La région de Québec souffre des nombreuses coupures dans le secteur médiatique. Les salles de nouvelles disparaissent. Il n'y a plus d'informations les fin de semaine et par conséquent la « *montréalisation* » des ondes s'accélère.
40. Déjà en octobre 2007 le réseau TQS a aboli une quinzaine de postes à Québec. Journalistes, caméramans et monteurs ont été touchés, une décision qui a eu pour effet de diminuer l'offre d'information locale dans le cadre de l'émission matinale *Caféine*.

41. Toujours l'automne dernier, la station de télévision Global a fermé sa salle des nouvelles. TVA a également procédé à une restructuration provoquant l'abolition de 16 postes à temps plein touchant des journalistes, caméramans et monteurs. L'offre de programmation locale a aussi diminué car l'émission *La vie à Québec* a été sacrifiée.
42. À la radio c'est pire encore! Le nouvel acquéreur de la plus vieille station radiophonique de Québec, CHRC, veut abolir son service d'information. La disparition des 5 journalistes à l'emploi d'Info800 signifierait la fermeture de la dernière salle des nouvelles radiophonique privée de la capitale.
43. Enfin, depuis plus d'un an les 250 employés du *Journal de Québec* sont en lock-out et le conflit tourne autour du fait que les employés veulent protéger les pages de leur journal d'une augmentation de nouvelles venant de Montréal.

L'offre en information diminuera

44. Au rythme où vont les choses, la population de la grande région de Québec devra bientôt se contenter presque uniquement des nouvelles provenant de Montréal.
45. La diminution des informations locales dans les réseaux de télévision provoquera une dégradation de la couverture médiatique. L'exemple des bulletins d'information de fin de semaine est flagrant.

46. À la fin des années 90, les trois réseaux de télévision TQS, TVA et Radio-Canada offraient un bulletin local à leurs téléspectateurs le samedi et le dimanche. Ainsi, la population était desservie 7 jours sur 7. Dès qu'un réseau a mis fin à ces émissions d'information du week-end, les deux autres ont abandonné ce créneau, privant du même coup la population de la région de la capitale nationale - près d'un million de personnes -, de ses informations locales.
47. Rappelons que cette région abrite le siège social de plusieurs ministères, organismes ou organisations, sans oublier l'assemblée nationale qui regroupe les 125 députés du Québec.
48. La disparition des informations de TQS Québec inciterait certainement d'autres médias à abandonner, partiellement ou totalement, la production des bulletins d'informations.
49. Qu'ils soient de Québec, Lévis, de la Beauce, Charlevoix, l'Islet, Bellechasse ou de Portneuf, les citoyens de la grande région de Québec méritent d'avoir une information qui les concerne. Et la présence d'une équipe d'information à TQS Québec permet d'assurer un service de qualité à toutes ces communautés.
50. L'information locale ne doit pas être réduite à une question d'argent seulement, mais plutôt traitée comme un service essentiel à la vie démocratique.

La diversité est essentielle

51. En plus de diminuer l'offre d'information locale la fermeture du service des nouvelles de TQS Québec réduirait la diversité en information. La convergence et la concentration de la presse risquent de s'accroître. Les effets en sont déjà bien palpables.

52. Dans un article publié dans *Le Soleil* le 30 avril 2008 et qui portait sur la couverture du conflit au *Journal de Québec* par des journalistes du réseau TVA, on a pu constater les dégâts causés par cette convergence.
53. « *Voici qu'on apprend que les journalistes du réseau Quebecor doivent faire très attention à ce qu'ils disent lorsqu'ils abordent la question. Jusqu'à maintenant, au moins trois d'entre eux ont reçu l'ordre de leur employeur de modifier leur reportage avant qu'ils passent en ondes.* »
54. Cette censure risque de devenir monnaie courante si TQS abandonne son service de l'information. La population est en droit d'avoir une couverture médiatique objective et juste, indépendamment des intervenants impliqués.

Mauvais exemple de la radio

55. Nous avons vu ce que le manque de salles des nouvelles a fait à la radio de la Ville de Québec. La dernière vraie salle de nouvelle radio privée (CHRC) est menacée. Dorénavant, au moins à la radio, les citoyens de la Vieille Capitale ne pourront plus compter que sur la salle de nouvelles de la SRC.
56. La ville a perdu sa masse critique de journalistes pour informer la population de l'actualité. On assiste depuis quelques années à la multiplication des émissions de radio parlée dites « *Talk* », où l'animateur émet toute une série de commentaires. On a vite fait de faire passer une opinion pour de l'information. Est-ce là le genre d'information auquel on a droit ?

57. Dans la décision CRTC 2005-15 portant sur l'échange d'actifs en radio au Québec entre Astral Media Radio Inc. et Corus Entertainment Inc., il est noté que : « *le Conseil partage les préoccupations soulevées par certains intervenants à savoir si les effectifs journalistiques prévus pour les stations en région sont suffisants pour assurer une information d'intérêt local de qualité. Pour assurer une information locale de qualité, les intervenants soulignent l'importance d'avoir un nombre suffisant de journalistes locaux pour en assurer la cueillette, le traitement et la diffusion. À défaut, le rôle du journaliste en ondes pourrait être restreint à la lecture de l'information provenant de diverses sources externes, ce qui aurait pour effet d'homogénéiser les ondes et les voix en région.* »
58. C'est malheureusement exactement ce qui est arrivé en radio et c'est ce qui guette la télévision si le Conseil permet à Remstar d'aller de l'avant avec ses projets pour TQS.
59. Il faut tout faire pour éviter que l'information télévisée connaisse le même sort, surtout dans un contexte où TQS produit des émissions d'information appréciées.

L'information à TQS-Québec : une belle réussite

60. TQS-Québec n'a pas mis de temps à se tailler une place enviable dans le paysage télévisuel de la capitale provinciale. Dès son inauguration le 4 septembre 1989, la seule station de télévision alors située sur le territoire de la ville de Québec a gagné le cœur des téléspectateurs. Des milliers d'entre eux ont d'ailleurs fait la file de longues heures pour venir rencontrer les premiers artisans de la station et visiter les studios lors d'une opération « *portes ouvertes* » organisée peu de temps après l'inauguration. Une opération semblable, et qui a connu un vif succès, s'est déroulée en août 2001, lors du déménagement des studios.

61. Les gens de Québec se sont rapidement identifiés aux nouvelles émissions produites dans les studios de la rue Bouvier et en particulier aux bulletins d'information diffusés à 17 heures, en semaine et les fins de semaine.
62. Le succès est tel que le *Grand Journal* de 30 minutes présenté à 17 heures en semaine, est passé à un format d'une heure, soit un magazine (sports, arts et reportages humains) à 17 heures et le bulletin de nouvelles locales plus classique - mais pas du tout conventionnel -, à 17 heures 30.
63. Le *Grand Journal* de TQS-Québec est vite devenu « *La Vision des gens de Québec* », le premier slogan de la station naissante. Par son style direct et audacieux, sa salle des nouvelles transformée en studio, sa caméra nerveuse et ses journalistes au cœur de l'action donnant davantage la parole aux citoyens, le *Grand Journal* de TQS-Québec est désormais une référence souvent imitée.
64. Dans l'édition du quotidien *Le Soleil* du 11 janvier 1999, la journaliste Kathleen Lavoie parle « *d'un Grand Journal plus audacieux que son jumeau de Montréal qui bouscule les traditions* ». Elle ajoute que le bulletin est « *à l'origine d'une véritable petite révolution journalistique et qu'il a donné le ton, depuis quelques années, à presque tout ce qui s'est fait en télé* ».
65. Depuis ses débuts, le *Grand Journal* de TQS-Québec, toujours diffusé en 2008 entre 17 heures et 18 heures, occupe la première ou la deuxième place dans les sondages BBM.
66. Au fil des ans, des émissions spéciales comme celle portant sur le « *phénomène radiophonique André Arthur* », préparée par Gérard Deltell, permettront au *Grand Journal* d'atteindre des records d'écoute avec plus de 200 000 téléspectateurs.

67. Une émission réalisée par la salle des nouvelles de Québec et portant sur le centenaire du Manoir Richelieu est diffusée sur l'ensemble du réseau TQS le jour de l'Action de grâces 1999. Plus de 400 000 téléspectateurs la regardent.
68. La présence du *Grand Journal* de TQS-Québec sur les lieux des grands événements (Festival d'été, Carnaval de Québec, événements sportifs, etc.) deviendra aussi sa marque de commerce. Ses journalistes sont là où l'action se déroule.

Des artisans proches de leur milieu

69. Au cours des 19 dernières années, l'appui du grand public pour TQS-Québec ne s'est jamais démenti. À preuve, plus de 5000 personnes se sont réunies le 6 septembre 1999 au Parc Cartier-Brébeuf à Québec pour souligner ses 10 ans, et ce, malgré un ciel menaçant. Un événement d'ailleurs rapporté sur deux pages dans le *Journal de Québec*.
70. Depuis l'ouverture de TQS-Québec, de nombreux organismes sociaux ont aussi bénéficié de l'implication des artisans de la station dans différentes causes. La clinique de sang, devenue un événement annuel, a atteint des sommets inégalés devenant même la plus importante clinique dans tout l'est du Québec avec une pointe de plus de 800 donateurs dans les années 90.

71. En août 1994, plus d'une vingtaine d'employés de TQS-Québec ont participé au Grand Rallye 24 heures sur les Plaines d'Abraham. Une somme de 72 000 dollars a alors été recueillie pour les enfants handicapés. TQS-Québec participe aussi activement aux Grandes Collectes de Moisson Québec et la Grande guignolée pour ne nommer que celles-là. Et on ne compte plus les différents événements pour lesquelles ses animateurs ou journalistes ont agi à titre de parrain(e) ou de président(e) d'honneur.
72. Quelque 19 ans plus tard, les slogans « *La Vision des gens de Québec* » et « *Une station branchée sur Québec* » sont plus vrais que jamais...

Les sports amateurs à TQS Québec

73. TQS-Québec demeure, encore aujourd'hui, la seule chaîne généraliste – et l'une des rares en province - à diffuser quotidiennement un bulletin de sports du lundi au vendredi dans le cadre du *Grand Journal*.
74. En 1995 avec le départ des Nordiques, toutes les chaînes se sont interrogées sur la pertinence d'un bulletin de sports quotidien, sauf TQS qui a misé plus que jamais sur la couverture du sport local. Avec assiduité, elle a assuré la couverture des équipes de la capitale nationale qui font la fierté de la région.
75. Au hockey junior, les téléspectateurs ont vu grandir les Martin Biron, Éric Bélanger, Éric Dazé à l'époque des Harfangs de Beauport, ainsi que les Simon Gagné, Antoine Vermette et Alexander Radulov qui ont évolué chez les Remparts de Québec.
76. Les amateurs des Capitales de Québec de la ligue de baseball Can-Am ainsi que les Diamants et les Alouettes au niveau junior y ont toujours tenu une grande place.

77. Dès le début du football universitaire, TQS-Québec s'est fait un devoir de parler des équipes et des athlètes. Aujourd'hui, la fièvre du Rouge et Or a atteint des dizaines de milliers de personnes. À chaque rencontre plus de 18 000 spectateurs assistent aux rencontres au stade du Peps de l'Université Laval.
78. Les autres équipes du programme d'excellence du Rouge et Or (volleyball, basketball, soccer, etc.) ont aussi droit au même traitement.
79. Des événements annuels comme le tournoi pee-wee, le tournoi de tennis Challenge Bell, la coupe du monde de vélo de montagne et de snowboard ont aussi pu compter sur la couverture assidue de TQS-Québec.
80. À TQS-Québec, on a découvert Caroline Brunet, Philippe Laroche, Myriam Bédard, Mélanie Turgeon, Marie-Hélène Prémont et Kalyna Roberge bien avant qu'ils remportent leurs médailles olympiques ou leurs titres mondiaux. Encore aujourd'hui beaucoup d'athlètes de la région encore peu connus, mais qui seront à la une dans quelques années, ont la chance de se faire voir sur notre antenne.
81. L'information sportive à la télé de Québec : ça se passe à TQS.

Les arts et la culture

82. Depuis ses débuts le service de l'information de TQS Québec a toujours laissé beaucoup place à la vie culturelle de la région.

83. Les gens de la capitale se souviennent des chroniques *ZAP*. À l'époque les artisans ont su innover pour offrir une couverture originale des événements culturels. Encore aujourd'hui la chronique culturelle occupe une place importante dans le *Grand Journal*.
84. Et depuis l'automne dernier, *Zone C* offre chaque semaine 30 minutes d'information entièrement dédiée à la vie culturelle de la capitale.

Une information de qualité

85. Le travail des artisans du *Grand Journal* de TQS-Québec a aussi été récompensé à de multiples reprises par l'industrie. À titre d'exemple, l'émission a décroché, en 1992, 1996 et 1997, des Prix Can Pro remis par l'Association canadienne des radiodiffuseurs dans les catégories « Émissions de qualité, idées originales et programmation ».
86. Le *Grand Journal* de TQS-Québec a aussi été mis en nomination au Gala des Prix Gémeaux de 1998 dans la catégorie « Meilleur journal télévisé ».
87. Plusieurs émissions spéciales produites par le service des nouvelles de TQS-Québec ont aussi retenu l'attention des gens de l'industrie. Seulement en 2001, les spéciaux « *Les petites vues* » et « *L'Obiou, 50 ans de mystère* » ont été finalistes aux Rubans d'Or remis par l'Association canadienne des radiodiffuseurs dans les catégories « Documentaires et affaires publiques » et « Nouvelles : spécial ou série ».

Redevances du câble

88. Nonobstant tout le succès de la programmation des services d'informations à TQS, il y a une autre réalité que l'on ne peut ignorer : la santé de l'industrie des télévisions généralistes a été fragilisée ces derniers temps par la prolifération des supports de transmission et la division de l'assiette publicitaire.
89. Cependant, ce n'est pas tout le système de télédiffusion qui vit cette crise financière. Les recettes des chaînes payantes et spécialisées progressent toujours et, contrairement aux services conventionnels, ils continuent d'afficher des profits plus qu'intéressants. Bien au contraire, les services conventionnels en général vivent de sérieux problèmes financiers et TQS en particulier a dû se placer sous la protection de la Loi de la faillite.
90. Mais malgré la nouvelle conjoncture économique, les télévisions généralistes demeurent la pierre angulaire du système de radiodiffusion, notamment parce qu'ils diffusent l'information.
91. Ce qui nous amène à invoquer une iniquité du système qui permet aux seules chaînes spécialisées de percevoir des redevances. Il faut donner aux diffuseurs conventionnels, autant privés que publics, des conditions d'exploitation qui leur permettraient de poursuivre leur contribution historique à la vie culturelle du pays.
92. Sans revenir sur tout le débat qui entoure cette question d'un meilleur partage des revenus, il est essentiel de rappeler à quel point il faut assurer la survie des télévisions généralistes au Canada.

93. Nous sommes convaincus que la situation de TQS serait différente aujourd'hui si des redevances avaient été accordées aux généralistes. Étant le plus petit des réseaux généralistes au pays, TQS est le premier à éprouver de sérieux problèmes de rentabilité. Nous craignons sérieusement qu'il ne sera pas le dernier. Les revenus publicitaires ne suffisent plus à maintenir à flot les généralistes. D'autres sources de financement sont donc nécessaires.
94. En échange de l'accès à des frais d'abonnement, le CRTC pourrait justement définir de nouvelles conditions de licence lors des prochains renouvellements des titulaires de services traditionnels. Le Conseil devrait exiger que ces nouvelles sommes soient **seulement** dévolues à soutenir les stations régionales et à assurer une production de bulletins de nouvelles qui soient de grande qualité et qui reflètent réellement leur communauté.
95. Étonnamment, Remstar qui estime ne pas avoir les ressources financières pour assurer la survie du service de l'information de TQS a refusé de se présenter devant vous pour présenter ses arguments lors des dernières audiences sur la question des frais d'abonnement.
96. Enfin, certains diront peut être que trois réseaux généralistes n'ont pas leur place au Québec. Rien de plus faux! Des marchés similaires dans le reste du Canada soutiennent bien au moins trois réseaux généralistes sinon plus.
97. Il y a à peine deux ans TQS était au seuil de la rentabilité. Cependant de mauvaises décisions de la part des gestionnaires de l'époque et une programmation mal adaptée à l'auditoire a eu raison du *mouton noir*. Néanmoins, durant ces années difficiles, le public est tout de même resté fidèle aux émissions d'information.

La production indépendante

98. L'acquéreur de TQS souhaite « faire appel de façon substantielle aux producteurs *indépendants*», mais au lieu de faire moins à l'interne pourquoi ne pas en faire plus?
99. La production à l'interne permet de maximiser les investissements autant au niveau de la main-d'œuvre que de l'équipement et des infrastructures (studio, etc.), ce qui permet aux diffuseurs d'offrir des productions d'information ou d'autres productions locales à de prix compétitifs.
100. Depuis le milieu des années 80, la réglementation et le système de financement de la production télévisuelle ont favorisé injustement la production indépendante, au détriment de la production interne des diffuseurs.
101. En fait, l'institutionnalisation du système de financement des producteurs indépendants a créé une situation pour le moins inusitée dans le monde des affaires. La problématique repose d'abord sur le fait que les producteurs indépendants investissent très peu, sinon pas, dans leurs productions. Et souvent, lorsqu'on considère l'allocation des frais généraux qui leur est toujours accordée, cette participation s'avère même négative.
102. Ces producteurs indépendants n'ont aucune incitation à investir. Ce n'est guère surprenant puisque le financement est assuré d'avance par l'argent public et que la vente de ces productions est elle aussi garantie. Les « *producteurs* » sont donc, dans les faits, devenus des administrateurs de fonds publics.

103. En plus, dans cette nouvelle ère de la télévision, les droits de suite sont d'une importance capitale et le système actuel privilégie encore les producteurs indépendants aux dépens des diffuseurs. Les producteurs indépendants sont seuls à profiter des droits de suite, et ce, même si les diffuseurs investissent 20 % du budget de la production.
104. Il y a des discussions entre les parties pour permettre un plus grand partage des droits de suite, mais nous croyons que cette audience représente une occasion en or pour revoir cette inégalité et permettre aux diffuseurs comme TQS de ramener une partie de la production à l'interne. Le diffuseur pourrait faire la production à moindre coût et, en ayant contrôle sur les droit de suite, regarnir ses coffres.
105. Nous voulons un système réglementaire équitable, qui permette autant aux diffuseurs qu'aux producteurs indépendants d'avoir accès aux mêmes sources de financement pour la production d'émissions canadiennes.
106. Selon la loi canadienne sur la radiodiffusion, la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion devrait « *faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants* ». Le CRTC reflète ces attentes en demandant dans ses récentes décisions de renouvellement de licence des titulaires de services de télévision en direct qu'ils acquièrent une moyenne de 75 % de toutes leurs émissions prioritaires des sociétés de production indépendante. Toutefois, il y a lieu de se questionner sur la pertinence de ce seuil. Comment a-t-on décidé que « *faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants* » équivalait à une proportion de 75 %?

Conclusion

107. Nous implorons de toute urgence votre intervention afin d'arrêter cette transaction insensée qui privera les citoyens, dont ceux de la Vieille Capitale, d'une précieuse source de nouvelles, une denrée qui se fait de plus en plus rare.
108. Nous vous demandons d'adopter une position ferme qui exige la reconnaissance de l'information locale et le maintien de l'intégrité de la salle des nouvelles de TQS.
109. La réduction des effectifs journalistiques à laquelle nous assistons contribue directement à détérioration de la qualité de notre information, à son uniformisation et à la « montréalisation » des ondes dans les régions.
110. Ces requérants veulent l'aval du CRTC pour compléter le transfert de propriété et pour renouveler leur licence jusqu'au 31 août 2015. L'intérêt public commande que ces requêtes, telles que formulées, soient rejetées. Elles contreviennent aux droits des citoyens d'être informés et nuit à la diversité des voix en information.
111. La qualité de notre vie démocratique est intimement liée à la qualité et à la diversité des voix en information. Nous vous demandons d'intervenir dans ce combat essentiel afin de protéger les droits fondamentaux des citoyens.
112. Si vous choisissiez de ne pas intervenir et de laisser faire ces acquéreurs, il est plus que probable que d'autres stations généralistes suivraient leur exemple. La porte serait alors ouverte à l'élimination des bulletins d'informations par TVA, Canwest, CTV etc. qui chercheront à économiser en réduisant les productions de nouvelles. Les citoyens du Québec et du Canada méritent mieux.